



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2023 - 031  
Séance du 10 mars 2023

**Demande de subvention à la Région Hauts-de-France - Programme Régional de Formation « Se former dans l'Enseignement Supérieur 2023-2024 » et autorisation de conventionnement**

*Condition d'acquisition du vote :*

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents : 19*

*Nombre de membres représentés : 9*

*Nombre de vote pour : 28*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

La demande de subvention à la Région Hauts-de-France - Programme Régional de Formation « Se former dans l'Enseignement Supérieur 2023-2024 » et autorisation de conventionnement, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

## **Demande de subvention au Conseil Régional**

### **Appel à projets 2023/2024**

#### **« Se former dans l'enseignement supérieur »**

Le projet « Se former dans l'enseignement supérieur » a pour objectif de sortir durablement les demandeurs d'emploi du chômage structurel, résultant soit d'un déficit de compétences soit d'une inadéquation de ces dernières au regard de celles demandées sur le territoire. Il a vocation également de former les « neets » dont la représentation en région est supérieure à celle du niveau national (cf. travaux dans le cadre du CPRDFOP). Dans cette perspective, la Région a ciblé différents domaines où les recrutements restent difficiles. La réponse de l'Université d'Artois à ce défi repose sur quelques axes stratégiques qui la différencient peu ou prou des autres établissements :

- Un établissement de proximité : Dite de taille humaine, notre Université intègre des publics demandeurs d'emploi au sein de formations à publics mixtes (formations initiales, continues de type contrat de professionnalisation ou apprentissage), dans le but de favoriser la complémentarité, la coopération et le co-working entre générations ou compétences initiales. Bien entendu, les publics demandeurs d'emploi bénéficient d'un accompagnement administratif personnalisé, qui intègre bien entendu les aspects financiers inhérents à leur retour en formation, mais également des aspects liés à leur employabilité et leur orientation professionnelle (ateliers de rédaction des CV et LM, réflexion sur les compétences acquises, manière de les valoriser, etc.).
- Un effort particulier vers la sensibilisation aux soft skills : Hier encore, le diplôme permettait assez systématiquement aux titulaires de trouver un emploi. Aujourd'hui, il leur permet d'en chercher un. Autrement dit, le diplôme tend de plus en plus à devenir une condition nécessaire mais non suffisante à l'intégration sur le marché du travail. Dans cette perspective, bon nombre de formations développent des ateliers de développement des compétences comportementales ou attitudinales. Ces ateliers permettent une (re)prise de confiance en soi, véritable condition de réussite à la fois académique et professionnelle. Ils sont particulièrement bienvenus pour ce qui concerne le public spécifique des chômeurs de longue durée.
- Une volonté de faire figure de passerelle vers l'enseignement supérieur : Depuis plusieurs années, une réforme profonde du DAEU a été mise en œuvre (création du PACCT, annualisation du dispositif, enseignement à distance et en blended, formation des personnes sous-main de justice en coopération avec l'UPIR, demain la professionnalisation) dans la perspective de former en plus grand nombre et plus efficacement des jeunes ayant quitté de manière précoce l'enseignement secondaire.

L'incidence de la crise sanitaire a accéléré quelque peu le processus de migration des enseignements à distance, déjà engagé, voire finalisé, pour certains diplômes. Ainsi, à l'instar du DAEU qui a été l'un des premiers diplômes de notre établissement à être accessible 100 % à distance, de nombreuses formations ont été et seront encore dans le futur, dispensées à distance, selon deux modalités complémentaires :

- Enseignement à distance synchrone, via la plateforme zoom
- Enseignement à distance asynchrone, via l'accès à une plateforme d'Environnement de Numérique de Travail (ENT), qui permet aux apprenants de télécharger un ensemble de documents pédagogiques scénarisés en apprentissage par problème (APP).

Ainsi, ces dernières années, l'Université d'Artois s'est attachée à poursuivre la migration des formations en privilégiant, dans le cadre des enseignements à distance synchrones, les aspects logistiques, méthodologiques et sociaux des enseignements. Autrement dit, l'Environnement Numérique de Travail permet une forme d'autonomisation du stagiaire, tandis que les séances de travail en présentiel ou à distance synchrones permettent d'« humaniser », socialiser les apprentissages et d'assurer un accompagnement des stagiaires d'une qualité équivalente.

Ce parti-pris pédagogique a d'ores et déjà fait ses preuves. En effet, dans le cadre des deux derniers bilans CESU, nous nous sommes enorgueillis de vous présenter des chiffres qui permettent d'évaluer l'efficacité de nos politiques pédagogiques : un taux de décrochage qui reste maîtrisé, un taux de retour à l'emploi en amélioration, inhérent à la reprise économique, et un taux de poursuite d'étude croissant même s'il nous faut poursuivre l'effort d'ingénierie de parcours destinée à diminuer les temps de formation. Ces résultats ne sont que le fruit des dispositifs originaux que nous avons mis en place, en collaboration avec le Service d'Innovation Pédagogique de l'Université (SUP Artois) pour pallier le déficit d'enseignement présentiel.

Malgré ces efforts, des chantiers restent encore à mettre en œuvre. Si le dernier bilan CESU fait état d'une efficacité de nos dispositifs quant au retour à l'emploi ou en formation, les aspects quantitatifs ne sont pas de la même veine : à peine 66 demandeurs d'emploi ont intégré les formations de l'Université d'Artois dans le cadre du volet 2 régional.

Ainsi, le retour en formation « traditionnelle » semble de moins en moins adapté au comportement des actifs à l'heure actuelle.

Pour le volet 3 qui peine à décoller, la piste d'amélioration réside, selon nous, dans notre capacité à informer de manière plus précise sur le site du C2RPP. Par exemple, il n'est pas rare de voir sur ce site une de nos formations courtes de quelques dizaines d'heures, prestée sur 6 voire 9 mois (année universitaire) alors qu'elle est dispensée en quelques semaines.

Montant global du projet : **1 411 420 €**

Montant demandé de la subvention à la Région : **758 579 €**